

Dossier suivi à la Ligue Occitanie par :  
Sébastien DREVET  
[6100000.ans@ffhandball.net](mailto:6100000.ans@ffhandball.net)

## Dispositif Agence Nationale du Sport - campagne 2021

### Note d'orientations aux clubs

#### *Aide aux actions liées au Projet Sportif Fédéral*

Madame, Monsieur,

La Fédération Française de Handball se voit déléguer par l'Agence nationale du Sport l'instruction des demandes de subvention de la part territoriale « Projet Sportif Fédéral » (PSF) de l'Agence.

La présente note d'orientations précise l'ensemble des éléments vous permettant de proposer des projets dans le cadre du Projet Sportif Fédéral. Pour rappel, le Projet Sportif Fédéral traduit les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique d'amplification de l'implantation du handball et de ses pratiques dans les territoires, et d'ancrage durable et responsable des clubs dans leur environnement. Cette année, cette note prendra également en compte le contexte sanitaire actuel et les besoins liés à la reprise des activités.

Par ailleurs, l'Agence nationale du Sport souhaite engager les fédérations dans un partenariat plus étroit avec les DRAJES en matière de création, de consolidation d'emplois et d'aide à l'apprentissage. Ainsi, sur la base de sa politique d'emploi et d'apprentissage, la fédération exercera auprès des DRAJES, une mission de conseil, d'expertise et d'orientations. Un avis sera demandé à la fédération sur chaque demande emploi. Dans ce cadre le COPIL fédéral organisera une concertation avec les COPIL territoriaux. Une note d'orientations distincte et spécifique vous est jointe précisant les priorités et les modalités en matière d'emploi et d'apprentissage.

Pour 2021, la part territoriale de l'Agence PSF dédiée à la FFHandball s'élève à **3 489 200 €** dont **533 650 €** issus du plan France Relance. Ces crédits supplémentaires seront fléchés uniquement sur les actions de reprise. Dans ce cadre, une enveloppe est attribuée à chaque territoire pour soutenir les projets des clubs, des comités et de la ligue.

Également, à la suite de l'arrêt du financement, par le pôle Haute Performance de l'Agence, de la partie « accession » des Projets de Performance Fédérale (PPF), il est proposé aux ligues, sur la base d'une enveloppe prédéfinie, de soutenir ces projets via des crédits issus du PSF.

De plus, conformément aux orientations nationales du ministère des sports et de l'Agence du Sport, une attention particulière devra être portée aux actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles. A ce titre les COPIL territoriaux sont encouragés à **tendre vers l'attribution de 22% de leur enveloppe à destination d'actions de féminisation ou à maintenir leur pourcentage s'ils étaient au-dessus en 2020.**

Enfin, comme en 2020, le COPIL fédéral a convenu que la **part affectée aux actions de clubs devra représenter, a minima 50%** de l'enveloppe territoriale.

Après instruction, il appartient à chaque COPIL territorial de proposer au COPIL fédéral la répartition de l'enveloppe entre les projets de clubs que le territoire souhaitera soutenir et les projets des comités. Le COPIL fédéral instruit les projets des ligues.

Les modalités et procédures de dépôt et d'instruction des projets clubs, comités et ligues sont précisées en annexe (Guide méthodologique clubs et Guide méthodologique Ligues, comités).

Afin de faciliter le dépôt de vos demandes de subvention, il est précisé pour chaque orientation, le protocole vous permettant de saisir dans le Compte Asso selon que vous soyez un club, un comité ou une ligue.

## PRIORITES 2021

Comme vous le constatez et le vivez au quotidien, notre sport comme bien d'autres a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie que nous vivons depuis plus d'un an.

Ce sont entre 20% et 25% de nos effectifs, pratiquants, bénévoles et dirigeants qui ne nous ont pas rejoints durant cette saison.

Même si chacun d'entre nous dans sa structure s'est efforcé d'entretenir le lien avec ses adhérents, et de maintenir un minimum d'activités au rythme des conditions et protocoles sanitaires qui se sont succédés, cette période restera comme une épreuve douloureuse dont nous devons sortir encore plus forts, plus solidaires, plus réunis que jamais autour de nos valeurs mais aussi sans laisser personne au bord du chemin.

Cela étant, si la prudence reste de mise, la période qui s'ouvre désormais, dans un contexte d'immunité collective progressive lié à la campagne vaccinale, doit être celle de la reprise de notre activité.

C'est dans ce sens que la fédération a engagé **un plan de relance de 5M€** en contractant un prêt garanti par l'Etat (PGE). Celui-ci a vocation à soutenir autant que de besoin les clubs en difficulté et les aider à passer le cap de cette crise. Les ligues et les comités sont mobilisés, dans ce sens, pour recenser les besoins et accompagner ces dispositions.

Par ailleurs, **un plan de reprise de 1M€** en 6 axes (Handball et milieu scolaire – Offres de pratiques – Digitalisation – Emploi et apprentissage – Rencontres sportives – Mesures d'allègements tarifaires) est mis en œuvre dès le mois de mars afin de redémarrer massivement notre activité.

Enfin, face à cette situation inédite, la fédération a convenu d'**abandonner la part fédérale de chaque licence** (15€ en moyenne) qui fera l'objet d'un renouvellement pour la saison 2021 – 2022. Cet effort exceptionnel de près de **4,5M€** marque toute la reconnaissance de la fédération à celles et ceux qui ont su nous rester fidèles dans cette période.

Aussi, dans ce contexte, les orientations qui vous sont proposées ont vocation à s'articuler étroitement avec ses différentes mesures et soutenir des projets en pleine cohérence.

## **1-Volet « Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique »**

Il s'agira de favoriser et sécuriser la reprise en :

- Respectant un protocole sanitaire précis en se dotant de gels hydro alcooliques, de produits désinfectants, délimitation d'espace etc...

L'achat de ce type de produits doit être en lien avec votre reprise d'activité générale qui devra être précisée dans le descriptif de votre action. L'action ne doit pas se résumer à « Achat de ... » mais doit « Permettre la mise en place d'un protocole sanitaire car... » « Permettre la reprise d'activité du club en... » ...

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Plan France Relance » puis « Aide liée aux protocoles sanitaires »*

- Proposant une réduction du coût des licences en direction des nouveaux adhérents
- Proposant un complément à la prise de licence des adhérents : matériel, équipement, service...

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Plan France Relance » puis « Aide à la reprise d'activités sportives »*

## **2-Volet « Développement des handballs »**

Il s'agira de mettre en œuvre des actions en cohérence avec les interventions en milieu scolaire et le déploiement de toutes les offres de pratiques fédérales présentés dans le plan de reprise et d'accompagnement fédéral afin de relancer la pratique en extérieur ou en intérieur selon les conditions sanitaires et reconquérir des licenciés en :

- Proposant des actions en temps scolaire, péri ou extrascolaire en relation avec sa collectivité et sa ou ses écoles : cycles d'animation, tournois, utilisation du dispositif « 30' d'activités physique à l'école », intervention en accueil collectif de mineurs, stages... L'ensemble de ces actions aura vocation autant que possible à s'inscrire dans le cadre d'une convention tripartite Collectivité – Ecole – Club dans un esprit de « co-éducation » (en annexe)
- Se dotant de matériels spécifiques à la mise en place d'activité BabyHand, Hand à 4, Handfit, ou Beach Handball
- Mettant en place ou en participant, à des opérations événementielles en direction de publics non licenciés et licenciés s'appuyant sur les pratiques Hand à 4, Beach Handball, BabyHand et Handfit.

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Créer, développer les pratiques BabyHand, Hand à 4 et/ou Beach Hand ».*

OU

*« Promotion du sport santé » puis « Créer, développer la pratique Handfit sport santé » si l'action porte exclusivement sur Handfit.*

- Développant la pratique du Handensemble afin de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap

N'hésitez pas à recenser vos activités accessibles au public en situation de handicap dans le Handiguide des Sports via le lien suivant : [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Créer, développer la pratique du Handensemble ».*

- Développant la pratique Handfit au sein des entreprises.

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Promotion du sport santé » puis « Animer la pratique Handfit en relation avec le milieu entrepreneurial ».*

### **3- Volet « Formation des dirigeant.es et encadrant.es du Handball »**

Il s'agira de développer les compétences individuelles et collectives des acteurs du club en :

- S'engageant dans les formations de dirigeant.es proposées par l'ITFE de la Ligue.

*« Développement des pratiques » puis « Former des dirigeant.es du handball »*

- S'engageant dans les formations visant l'encadrement de chaque pratique (BabyHand, Handfit, Hand à 4, Beach Hand, Handensemble) par une personne formée.

Orientation à destination des encadrant.e.s bénévoles exclusivement

*« Développement des pratiques » puis « Former des encadrant.es BabyHand, Hand à 4, Beach Hand et/ou Handensemble ».*

*OU*

*« Promotion du sport santé » puis « Former des animateurs handfit sport santé et/ou des coachs Handfit sport santé » si l'action porte exclusivement sur Handfit.*

### **4- Volet « Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »**

Il s'agira de contribuer à la cohésion nationale en développant le vivre ensemble et la citoyenneté au sein du club en proposant des actions favorisant :

- La mise en place d'information, de prévention, de sensibilisation contre les comportements déviants aux valeurs et à l'éthique (discrimination, homophobie, radicalisation, sexisme et violences sexuelles etc.) pour ses licenciés et les acteurs de son environnement (parents, bénévoles, supporters...)

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Mettre en place des actions d'information, de prévention des comportements déviants aux valeurs et à l'éthique »*

- L'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et leur implication dans la direction, l'encadrement et/ou la vie du club »*

- Des actions sportives inclusives en direction des personnes éloignées de la pratique comme celles résidant en QPV ou ZRR, en détention, au chômage de longue durée, SDF, Femmes isolées, ...)

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Mettre en œuvre des actions sportives inclusives en direction de publics éloignés de la pratique dont QPV et ZRR »*

## **5- Volet « Féminisation »**

Il s'agira de contribuer à l'accès et l'accueil des femmes dans la pratique des handballs ou leur implication dans le fonctionnement et la vie du club en :

- Proposant des actions de développement quantitatif en direction des jeunes filles et des femmes.

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Favoriser la pratique féminine »*

- Proposant des actions, visant à l'implication des femmes dans le fonctionnement et la vie du club

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Favoriser l'implication des femmes dans l'encadrement, les instances dirigeantes et/ou la vie de la structure »*

## BILAN DES ACTIONS et INDICATEURS DE SUIVI

Il revient aux COPIL territoriaux de s'assurer de la réalité des actions des clubs et comités qu'ils ont proposés de soutenir et, de même, le COPIL fédéral contrôlera les bilans des ligues.

Les bilans sont désormais dématérialisés sur le **Compte Asso<sup>2</sup>** et seront à analyser sur Osiris. Après réception et instruction de ces bilans, les COPIL territoriaux transmettent à la fédération un fichier Excel de synthèse indiquant

- Si les actions réalisées répondent bien à leurs attentes
- Le cas échéant, si le montant de la subvention n'a pas été entièrement utilisé

De son côté après analyse, la fédération transmet à l'Agence un fichier Excel de synthèse de l'ensemble des actions financées (Clubs, comités et ligues).

Actions	Indicateur de suivi
<b>Volet « Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique »</b>	
Reprise de l'activité	Taux de reprise de licence Taux de nouveaux licenciés
<b>Volet « Développement des Handballs »</b>	
Développer le BabyHand	Evolution du nb de clubs proposant du BabyHand Evolution du nb de licenciés BabyHand
Développer le Hand à 4	Evolution du nb de clubs proposant du Hand à 4 Evolution du nb d'animations ou tournois de Hand à 4
Développer le Handfit	Evolution du nb de licenciés Handfit Evolution du nb d'animateurs Handfit formés Evolution du nb de coachs Handfit formés
Développer le Beach Handball	Evolution du nb de clubs proposant du Beach handball Evolution du nb d'animations ou tournois de Beach handball et nb de participant.es
Développer le Handensemble	Evolution du nb de clubs proposant du Handensemble Evolution du nb de licenciés Handensemble
<b>Volet « Formation des dirigeant.es et encadrant.es du HB»</b>	
Former les encadrants des pratiques BabyHand, Hand à 4, Handfit, Beach hb, Handensemble	Evolution du nb d'animateurs BabyHand formés Evolution du nb d'animateurs Hand à 4 formés Evolution du nb d'animateurs Handfit formés Evolution du nb de coachs Handfit formés Evolution du nb d'animateurs Handensemble formés
Former des dirigeants	Présence d'une offre structurée de formation de dirigeants
<b>Volet « Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »</b>	
Identifier les clubs agissant en QPV et ZRR	Nb de clubs agissant en QPV et ZRR
Constituer et animer un réseau des clubs QPV et/ou ZRR	Coordonnées du référent territorial Formalisation d'une stratégie d'animation de réseau
Favoriser l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes	Nb de dirigeants de moins de 18 ans.
Favoriser la mise en place des actions d'information, de prévention des comportements déviants aux valeurs et à l'éthique	Nb d'actions mises en place par les clubs
<b>Volet « Féminisation »</b>	
Développer la pratique féminine	Evolution du nb de pratiquantes (hors événementiel)
Développer la prise de responsabilité des femmes	Evolution du nb de techniciennes formées Evolution du nb de dirigeantes Evolution du nb de femmes arbitres

<sup>2</sup> guides 2021 en ligne : <https://www.agencedusport.fr/Documents-officiels> (en bas de page)

# PROCEDURES DE MISE EN OEUVRE

## LES ACTEURS DU DISPOSITIF

### • Le COPIL fédéral

- Composition minimum :
  - Le président ou son représentant
  - Les élus en charge des politiques territoriales
  - L'élue pilote du pôle Performance sociale
  - L'élue en charge de l'IFFE
  - Une élue en charge des finances
  - 3 ou 4 présidents de ligues et/ou de comités désignés par leurs pairs
  - 3 représentants de clubs désignés sur appel à candidature
  - Le DTN et un membre de la DTN par thématique abordées (développement, formation, ppf)
  - 2 salariés fédéraux associés (pôle performance sociale et IFFE)
- Rôle :
  - Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence nationale du Sport. Il définit, annuellement, une note d'orientations qui formalise les priorités relatives à la déclinaison du projet sportif fédéral Handball 2024 ainsi que les priorités en matière de création ou de consolidation d'emploi et d'aide à l'apprentissage liées à la politique d'emplois fédérale
  - Il définit les procédures internes, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
  - Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence nationale du Sport, les enveloppes affectées à chaque territoire
  - il instruit, via l'application OSIRIS, les projets des ligues et affecte, in fine, les crédits à l'ensemble des projets retenus (ligues, comités et clubs) puis transmet ces propositions, via Osiris, à l'Agence qui procède à des vérifications avant la mise en paiement
  - Il collecte et évalue les bilans d'actions de la saison N-1 des ligues et transmet, in fine, à l'agence, un fichier Excel de synthèse de l'ensemble des actions financées (clubs, comités et ligues).

### • Le COPIL territorial Occitanie

- Composition minimum :
  - Le président de la ligue et la Vice-Présidente déléguée
  - Présidente et Présidents de Comités
  - 3 représentants de clubs
  - Dirigeant en charge de la mission « Politiques Publiques »
  - Dirigeant en charge de la mission « Beach Handball »
  - Le CTS coordonnateur de l'ETR
  - Le CTS responsable pédagogique de l'ITFE
  - Le Chargé d'ingénierie de formation
  - Le Manager territorial
  - Le Chargé de développement, référent ANS
  - La Coordinatrice territoriale GE
- Rôle :
  - Il est chargé de piloter le dispositif au plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
  - il instruit, via l'application OSIRIS, les projets qui lui sont proposés par les clubs et les comités et affecte les crédits aux projets retenus
  - Il collecte et évalue les bilans d'actions de la saison N-1 des projets des clubs et des comités et transmet au COPIL fédéral, un fichier Excel de synthèse de l'ensemble des actions financées.

## LES ETAPES DU DISPOSITIF

<b>Echéances</b>	<b>Procédures – Calendrier</b>
<b>Début avril 2021</b>	<b>Le COPIL fédéral</b> adresse le Projet Sportif Fédéral et la note d'orientations aux territoires et aux clubs métropolitains et ultramarins (en dehors de la Corse, Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon qui sont soumis à une organisation spécifique)
<b>Du 8 avril au 21 mai 2021</b>	Sur la base des orientations de la présente note, <b>les ligues, les comités et les clubs</b> élaborent les projets d'actions qu'ils souhaitent voir soutenus et les saisissent dans l'application « Le Compte Asso » <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr">https://lecompteasso.associations.gouv.fr</a> au moyen du code de subvention spécifique de leur territoire, à retrouver dans le <b>guide méthodologique</b> . <b>Les COPIL territoriaux</b> sont les interlocuteurs exclusifs des clubs pour l'accompagnement éventuel nécessaire à l'élaboration de leurs projets. Ils communiquent pour cela, aux clubs, les personnes ressources auxquelles ceux-ci peuvent faire appel selon une organisation qui leur appartient.
<b>Du 22 mai au 11 juin</b>	<b>Les COPIL territoriaux</b> instruisent les demandes des clubs et comités : 1- Ils vérifient la complétude du dossier (Affiliation, Statuts – Projet de développement – RIB etc.), et relancent le club le cas échéant. 2- Ils vérifient la qualité et la pertinence du dossier ainsi que le seuil d'aide financière fixé à 1 500€ (1 000€ pour les clubs situés en ZRR <b>et pour les dossiers comprenant au moins une action retenue dans le cadre du plan France Relance</b> ). Au final, ils arrêtent la liste des actions retenues ou non et proposent les sommes à affecter à chaque action dans l'application Osiris. La mise en paiement sera déclenchée après validation du COPIL fédéral puis de l'Agence. L'action peut être : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ rejetée pour des raisons administratives (dossier incomplet, dépassement des délais...)</li> <li>○ refusée si le dossier n'entre pas dans les orientations de la note ou ne revêt pas la qualité nécessaire. Dans ce dernier cas, le montant proposé devra être zéro et le <b>refus motivé</b>.</li> </ul>
<b>Du 12 juin au 30 juin</b>	<b>Le COPIL fédéral</b> instruit les demandes des ligues, selon la même procédure et valide, in fine, les sommes affectées à l'ensemble des dossiers.
<b>Juillet 2021 à septembre 2021</b>	Le cas échéant, des conventions annuelles seront nécessaires et éditées par <b>le COPIL fédéral</b> si les montants cumulés par structure sont supérieurs à 23K€, Dans ce cas, <b>le COPIL fédéral</b> transmet celles-ci pour signature ( <u>une signature manuscrite est impérative</u> ) aux structures et, in fine, les retourne à l'agence accompagnées des états de paiement. Après vérification, <b>l'Agence nationale du sport</b> envoie les notifications d'accord ou de refus aux porteurs de projet et procède aux paiements.

Annexe :

- Codes des subventions ANS-PSF et ANS-PST



## Annexe 1

### Code de la subvention PSF – FFHB

**Rappel :** l'unique code pour la subvention du PSF est le **1201**

### Codes de la subvention PST

En fonction de votre département, reportez-vous au tableau ci-dessous :

Service	Code	Référent(e)	Adresse mail	Téléphone
09- Ariège	<b>155</b>	Alexandra MERIGOT	<a href="mailto:alexandra.merigot@ariege.gouv.fr">alexandra.merigot@ariege.gouv.fr</a>	07 86 63 86 49
11- Aude	<b>156</b>	Bénédicte SUDRIE	<a href="mailto:ddcspp-js@aude.gouv.fr">ddcspp-js@aude.gouv.fr</a>	04 34 42 90 56
12- Aveyron	<b>157</b>	Brigitte MONTERO	<a href="mailto:brigitte.montero@aveyron.gouv.fr">brigitte.montero@aveyron.gouv.fr</a>	05 65 73 52 41
30- Gard	<b>158</b>	Laurent HOFER	<a href="mailto:ddcs-pole-jsva@gard.gouv.fr">ddcs-pole-jsva@gard.gouv.fr</a>	04 30 08 61 63
31- Haute-Garonne	<b>389</b>	Jacques ROISIN	<a href="mailto:jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr">jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr</a>	05 34 41 73 38
32- Gers	<b>159</b>	Pascale CORBILLE	<a href="mailto:pascale.corbille@ac-toulouse.fr">pascale.corbille@ac-toulouse.fr</a>	07 85 49 46 91
34- Hérault	<b>161</b>	Laurence COLLAS	<a href="mailto:laurence.collas@herault.gouv.fr">laurence.collas@herault.gouv.fr</a>	04 67 41 72 76
46- Lot	<b>163</b>	Cédric BOURRICAUD	<a href="mailto:cedric.bourricaud@lot.gouv.fr">cedric.bourricaud@lot.gouv.fr</a>	05 65 20 56 62
48- Lozère	<b>164</b>	Elsa LHOMBART	<a href="mailto:elsa.lhombart@ac-montpellier.fr">elsa.lhombart@ac-montpellier.fr</a>	04 30 43 51 86
65- Hautes-Pyrénées	<b>152</b>	Françoise BENOIT	<a href="mailto:francoise.benoit@ac-toulouse.fr">francoise.benoit@ac-toulouse.fr</a>	05 67 76 58 49
66- Pyrénées-Orientales	<b>150</b>	Patrick WOZNIACK	<a href="mailto:patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr">patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>	04 68 35 73 14
81- Tarn	<b>165</b>	Anne SOYER	<a href="mailto:anne.soyer@tarn.gouv.fr">anne.soyer@tarn.gouv.fr</a>	05 81 27 53 59
82- Tarn et Garonne	<b>154</b>	Patrick BASTIDE	<a href="mailto:patrick.bastide@ac-toulouse.fr">patrick.bastide@ac-toulouse.fr</a>	05 67 76 59 41

Sous-type de financement selon le dispositif choisi :

- Part territoriale – « Emploi »
- Part territoriale – « Apprentissage »
- Part territoriale – « Fonds territorial de solidarité »
- Part territoriale – « Emploi – 1 jeune 1 solution »